

## CHSCT du 18 décembre 2018 – Déclaration liminaire

M. le Président,

Une fois n'est pas coutume, la délégation CGT est venue costumée dans cette instance. Par ce clin d'œil, nous qui portons souvent des gilets rouges, souhaitons exprimer notre soutien à un mouvement social, certes disparate et hétéroclite, mais qui exprime, à sa manière, un ras le bol profond de la fracture qui éloigne chaque jour un peu plus le niveau de vie des classes sociales dominantes et dominées. Aucun mouvement social n'est chimiquement pur, celui-ci pas davantage que les autres. Mais comme les autres, il exprime fortement la revendication que dans la cinquième puissance mondiale, trop de citoyens ne parviennent plus à vivre décemment de leur travail, trop de salariés ne voient plus leurs revenus évoluer depuis de nombreuses années ou les voient grignotés de plus en plus rapidement dans le mois par des dépenses incompressibles (loyers, électricité, gaz, carburants, frais de scolarité, taxes diverses ...) en augmentation constante. Parallèlement, les gouvernements, sous l'égide de l'Union Européenne au service du capitalisme mondialisé, continuent depuis des années à diminuer la dépense publique sans jamais parler des recettes. Les GAFAs et autres grandes multinationales continuent à coloniser la planète et engranger de gigantesques profits, sans acquitter leur contribution à l'humanité, en thésaurisant dollar après dollar dans des paradis fiscaux, en même temps que les États détournent pudiquement le regard. Cachez ces milliards que je ne saurais voir, aurait pu écrit un Molière contemporain...

Dans ce panorama où l'argent domine et n'est jamais redistribué, le gouvernement actuel, dans la droite ligne de ses prédécesseurs, continue son travail de sape contre les mécanismes arrachés au cours des deux derniers siècles par des périodes intenses de luttes sociales qui garantissaient un amortisseur social des inégalités dans notre pays.

Ce travail de destruction des conquêtes sociales s'attaque en tout premier lieu au « patrimoine de ceux qui n'en ont pas » : le service public. Et comment mieux s'y attaquer qu'en remettant en cause les droits et garanties et les effectifs de ceux qui sont censés le rendre de manière neutre et juste sur tout le territoire : les fonctionnaires. Dans le PLF 2019, le solde global des créations et des suppressions d'emplois s'élève à - 4 164 emplois, (après - 1 600 en 2018). Le ministère de l'Action et des Comptes publics (- 1 947 emplois) est un des principaux contributeurs. L'objectif annoncé dans la présentation budgétaire est on ne peut plus limpide : « Les efforts en matière d'emplois auront vocation à se renforcer dans les prochaines années et s'appuieront sur les résultats du processus de transformation « Action publique 2022 ». La trajectoire des effectifs sera articulée avec l'évolution des missions et de l'organisation des services publics ».

Pour accompagner ces plans sociaux, il est indispensable que l'État se dote de nouvelles règles de gestion de ces mêmes fonctionnaires.

De premières versions du projet de loi de réforme de la fonction publique, en circulation à Bercy et que le site d'information « Acteurs publics » s'est procurées, détaillent les pistes envisagées pour revoir les dispositifs d'accompagnement des mobilités et transitions professionnelles des agents publics de l'État.

Même si la version définitive du texte ne sera finalisée qu'au 1<sup>er</sup> trimestre 2019, voici les meilleurs passages de la publication de ce site :

**L'autorité compétente "procédera aux mutations des fonctionnaires"**. Exit donc l'avis préalable des commissions administratives paritaires qui ne sont même plus mentionnées.

L'article procède également à un ajout dans la classification des ordres de priorité des mutations. **Priorité pourrait ainsi être désormais donnée au fonctionnaire dont l'emploi est supprimé sur tout emploi correspondant au sein de son département ministériel.** Le texte stipule aussi que **l'autorité compétente pourra définir des durées minimales et maximales d'occupation de certains emplois.**

Les administrations pourraient mettre en œuvre un **"dispositif collectif" en vue d'accompagner les agents dont l'emploi est supprimé vers une nouvelle affectation correspondant à leur grade, vers un autre corps ou cadre d'emplois de niveau au moins équivalent, ou encore vers un emploi dans le secteur privé.**

Le fonctionnaire qui ne peut être affecté sur un autre emploi bénéficierait d'une priorité de mutation ou de détachement au sein de l'administration dont il relève. Dans le cas où aucun emploi ne pourrait lui être offert, le fonctionnaire devrait alors bénéficier d'une **priorité de mutation ou de détachement sur un emploi vacant correspondant à son grade dans une autre administration située dans la même zone géographique.**

Les agents publics pourront bénéficier, en vue de leur reconversion professionnelle, d'une **mise à disposition auprès d'organismes ou d'entreprises du secteur privé.**

En cas de **démission de la fonction publique**, l'agent bénéficiera (comme aujourd'hui) de l'indemnité de départ volontaire. **Cette indemnité ouvrira droit à une indemnisation au titre du chômage.**

Ces quelques pistes de travail démontrent, si besoin était, que notre statut va être très rapidement remis en cause, ainsi que les droits et garanties qui y sont attachés. Cette augmentation de la précarité et de la mobilité forcée pourrait nous faire espérer quelques gestes pour nos rémunérations ? Quiconque aura écouté attentivement l'adresse récente du Président de la République aux français, aura noté que les agents de la Fonction publique ne semblaient pas faire partie des salariés en difficultés dans le pays (alors que bon nombre de collègues de catégorie C possèdent un salaire mensuel qui n'a rien à envier aux smicards du secteur privé).

Un espoir pouvait subsister lorsque ce même Président s'est exprimé avec gravité sur le service public et les territoires (je conseille aux âmes sensibles de se boucher les oreilles ou de préparer un mouchoir, c'est une expérience auditive paranormale, qui peut conduire l'être humain dans des univers parallèles) :

« Ce sont quarante années de malaise qui resurgissent : malaise des travailleurs qui ne s'y retrouvent plus ; **malaise des territoires, villages comme quartiers où on voit les services publics se réduire et le cadre de vie disparaître ; malaise démocratique où se développe le sentiment de ne pas être entendu ; malaise face aux changements de notre société (...)** Je veux que soit posée la question de l'organisation de l'Etat, de la

manière dont il est gouverné et administré depuis Paris, sans doute trop centralisé depuis des décennies. **Et la question du service public dans tous nos territoires. »**

Attention, je vais claquer des doigts et vous allez tous vous réveiller ...

Voilà, la parenthèse enchantée est terminée. Nous sommes le 18 décembre 2018 au CHSCT de la Haute-Garonne. Nous allons successivement examiner la suppression des divisions des Douanes à Auch et Albi, la fermeture des trésoreries de Nailloux, Balma et de l'Hôpital Marchant, la tentative de suicide de Colomiers et le management « du 21ème siècle » au SIP de Balma, un guide de la conduite de projet, qui, comme le guide des RPS ne sera jamais appliqué, les collègues du CDIF de Toulouse ne seront pas entendus, les SIP et SIE de la Cité administrative seront fusionnés en 2 ans, dans un lieu qui n'existera peut-être plus dans 4 ans, mais tout le monde s'en moque, le préfet, les directeurs le gouvernement vont décider pour 1 200 agents et des dizaines de milliers d'usagers... Les services de la Douane vont perdre 100 emplois alors que les conséquences du Brexit ne sont toujours pas connus, la DGFIP supprime 2130 emplois de plus, à 15 jours de la mise en place du prélèvement à la source de l'impôt sur le revenu alors que les services d'accueil sont déjà exsangues.

Sur un plan plus général, le gouvernement va continuer à faire croire qu'il augmente les revenus des salariés en baissant leur salaire différé (les fameuses « charges patronales » comme ils disent). Puis il va s'occuper de baisser nos retraites en instituant la retraite par points, premier palier de destruction de la Sécurité Sociale qui sera suivi dans quelques mois de la fusion impôt sur le revenu / CSG, outil de confiscation par l'Etat du financement de la Sécurité Sociale, qui permettra à terme le recours aux assurances privées.

Vous ne dormez plus. Bienvenu dans la réalité ...